



Interet par un huissier a t il le droit

Par **diverchy corinne**, le **06/10/2017** à **08:49**

Bonjour,

J'ai une ordonnance du tribunal qui me condamne a rembourser la somme de 12.000 € à l'huissier qui s'occupe du dossier, lui me réclame la somme 14.000 € plus des intérêt tous les mois sur cette somme. En a-t-il le droit car depuis 2014 que je rembourse sur saisie-arrêt sur mon salaire ou il me prend 250 € tous les mois pour le tribunal, il me reste 5.600 € alors que chez l'huissier il me reste 8.400 €.

Merci.

Par **youris**, le **06/10/2017** à **09:50**

bonjour,

comme vous avez été condamné par un tribunal à payer votre créancier, à la dette initiale s'ajoutent toujours les intérêts et les frais de recouvrement.

plus vous paierez rapidement, moins vous paierez de frais et d'intérêts.

salutations